

Nombre de membres en exercice : 11

Séance du jeudi 01 avril 2021

Le **jeudi 1^{er} avril deux mille vingt et un**, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le 25 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire, à la salle de quartier.

Présents : Mme BEST C. ; M. BIENAYME A. ; Mme BOUYGUES G. ; M. BRUNET J. ; M. JOUANTOU F. ; Mme LAMOTHE M ; M. LESCOLE P. ; Mme PRACHT BRUNET L. Mme VALLET I.

Procuration : M. FOUQUET H. à M. BRUNET J.

Secrétaire : Mme BOUYGUES G.

Mme Le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales. Les conseillers y sont favorables.

Précision de Mme Le Maire : le pacte de gouvernance du Grand Figeac sera abordé lors de la prochaine réunion, un délai supplémentaire de réponse ayant été accordé par le Grand Figeac.

ORDRE DU JOUR

I. Approbation du compte rendu du 4 mars 2021

Approuvé à l'unanimité des membres présents

II. Délibérations :

• Votes budgets

❖ Commune :

Mme La Maire présente la proposition du budget de la commune, validée par le percepteur.

Mme Le Maire détaille chaque article de la section de fonctionnement et d'investissement.

Mme Le Maire informe les conseillers de l'état récapitulatif de l'ensemble des indemnités perçues par les élus en 2020 (nouvelle obligation depuis le 1^{er} janvier 2021) : 20 739.55 € brut.

L'état de la dette est distribué à chaque conseiller.

Mme La Maire demande : approuvez-vous le budget proposé de la commune ?
 Pour : 11 dont 1 procuration

❖ Lotissement :

Comme chaque année, des éclaircissements sont demandés à Mme Le Maire pour ce budget. Lors de l'entretien avec M. le Percepteur, celui-ci avait confirmé que ce budget était très complexe du fait d'écritures purement comptables. Le budget lotissement est mis en place pour gérer à titre exceptionnel une activité commerciale ce qui implique d'annuler les écritures initiales et de constater le stock final. Le terrain vendu en 2020 apparait au compte 7015 (recette de fonctionnement). Cette vente diminue le déficit à l'article 3555 (dépenses d'investissement) : 102 814.83 €

Mme La Maire demande : approuvez-vous le budget proposé du lotissement ?

Pour : 11 dont une procuration

• Vote des taux d'imposition des taxes directes locales :

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021							
I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021							
Taxes	Bases d'imposition effectives 2020 1	Taux de référence pour 2021 2	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 3	Produit de référence (col.3 x col.2) 4	TAUX VOTÉS 5	Produits attendus (col.3 x col.5) 6	Taux plafond pour 2021 7
Taxe foncière (bâti).....	231 040	35,93 (*)	228 800	82 208			110,83
Taxe foncière (non bâti).....	11 122	125,26	11 100	13 904			375,42
CFE.....				0			>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : <input type="checkbox"/>				Totaux :	96 112		
(*) dont taux départemental 2020 :		23,46					

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021														
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)	+	10 538	+	3 510	+	0	-	Contribution FN GIR	+	Versement coefficient correcteur	+	-31 389	=	Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale

Présentation de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales.

96 112 +10 538 - 31 389 = 75 261 € Montant total prévisionnel 2021

Analyse des propositions chiffrées avec une hausse de 0.5 % et 1.5 %.

A la question : qui est favorable pour maintenir les taux, sans les augmenter ?

Favorables : 10 dont une procuration ; 1 contre

M. BRUNET Jaques demande que, dans un souci d'équité, les granges non agricoles soient soumises à la taxe foncière. Ce sujet sera abordé lors d'un prochain conseil puis à la commission communale des impôts directs.

- Consolidation des 2 moulins -modification plan de financement

Nature des dépenses	Montant HT	TVA (10%)	TVA (20%)	Montant TTC
Moulin Vergnal haut	16 096.78 €	447.28 €	2 324.80 €	18 868.86 €
Moulin de La Mouline	13 917.20 €	20.00 €	2 743.44 €	16 680.64 €
Montant TOTAL	30 013.98 €	467.28 €	5 068.24 €	35 549.50 €

Recettes	Montant
1- Subventions publiques (dépense subventionnable : 30 013.98 HT)	
Région	6 002.00 €
Département	15 007.00 €
Grand Figeac : fonds de soutien au patrimoine vernaculaire	6 000.00 €
<u>Sous Total subventions publiques</u>	<u>27 009.00 €</u>
2- Autres financements	
Autofinancement	3 004.98 €
TVA à la charge de la commune	5 535.52 €
Montant TOTAL	35 549.50 €

L'ensemble du conseil valide cette proposition de délibération.

M. BIENAYME Arnaud demande si la demande de subvention pour les travaux de la deuxième tranche a été ou va être demandée, rappelant que le projet au départ était dans sa globalité : la 1^{ère} et 2^{ème} tranche avaient été mis en place pour répartir les subventions sur 2 ans.

Après avoir échangé avec M. SEGALEN du CAUE, Mme Le Maire dit que la deuxième tranche de travaux n'est pas envisagée dans les deux prochaines années.

M. BIENAYME regrette que ces travaux ne soient pas réalisés pour la mise en valeur de ce site remarquable d'autant plus que les subventions sont importantes laissant

un reste à charge faible pour la commune (environ 10% concernant la première tranche).

Mme le Maire précise que le travail de mise en valeur (chemin et panneaux explicatifs) sera réalisé en collaboration avec l'association Culture et Patrimoine et le Parc Régional des Causses du Quercy.

III. **Divers**

- **Adhésion Figeacteurs**

Cette demande d'adhésion a été envoyée aux conseillers par mail le 25 mars 2021.

Qui souhaite adhérer à cette association ? : aucun membre n'y est favorable. Répondre à l'association.

- **QUESTIONS DIVERSES**

✚ Logement au-dessus mairie. Faire le point après le 05 avril (état des lieux)

✚ URBANISME :

Déclaration préalable : EDF ENR, CHARAZAC Robert, impasse du clos, installation d'un générateur photovoltaïque

Déclaration préalable : DELPORTE Thomas, Lestrade, réhabilitation d'une partie de la grange en habitation

✚ Droit de préemption : Mme BREMONT Morgane, rue traversière. Le conseil municipal ne veut pas préempter.

✚ AEDES Energies viendra présenter son projet d'installation de panneaux photovoltaïques, sur des parcelles privées, lors de la prochaine réunion du conseil municipal

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20

Le Secrétaire,

Le Maire,

Le Conseil Municipal,